

N°16

Objet :

**BILAN ANNUEL 2024 DES
ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES**

Rapporteur :

Mme Suzanne JAUNET

Date de la Séance :

9 AVRIL 2025

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2025

**Date d'affichage de la
convocation :**

3 AVRIL 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Camille VAUR	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Yves FUZET	pouvoir à	Nicole MARTIN
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	François DAZELLE
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	26
Membres représentés :	08
Membres absents :	01

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2025

N°016

OBJET : BILAN ANNUEL 2024 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Rapporteur : Mme Suzanne JAUNET

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2241-1,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Urbanisme, travaux et environnement du 28/03/2025

Considérant que le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal,

Considérant que ce bilan doit être annexé au compte financier unique de la commune,

Considérant l'état des acquisitions et des cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune d'Achères et intervenues sur l'exercice 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan annuel 2024 des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune d'Achères :

Objet de l'acquisition	Montant de l'acquisition	Acquéreur	Vendeur
Acquisition du pavillon situé 12 rue Deschamps Guérin N.b. : Cette acquisition réalisée en 2023 a été comptablement enregistrée en 2024	247 500,00	Ville	EPFIF
Objet de la cession	Montant de la cession	Acquéreur	Vendeur
Vente des terrains du CTM en vue de la construction de logements dans le cadre de la ZAC cœur de ville	2 500 000,00	CITALLIOS	Ville

ARTICLE 2 : DIT que ce bilan sera annexé au compte financier unique de la commune.

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2025

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

